



Contrat du stage d'initiation (version: février 2021)

(à remplir en caractères d'imprimerie)

entre (nom et adresse) _____
_____ comme formateur du stage d'initiation

et (nom et adresse) _____
_____ comme étudiant du stage d'initiation

Sont considérés comme étudiants dans le sens défini par le présent contrat, toutes les personnes qui suivent un stage d'initiation dans le cadre de leurs études de pharmacie.

Sont considérés comme formateurs, tous les pharmaciens responsables qui forment des étudiants pendant le stage d'initiation.

Le stage d'initiation comprend 20 journées de travail. Il débute le ___/___/20___ et prend fin le ___/___/20___.

Une éventuelle deuxième partie débutera le ___/___/20___ et prendra fin le ___/___/20___.

Le stage d'initiation est organisé à la pharmacie _____.

Le formateur est tenu d'initier l'étudiant à l'ensemble des activités de l'officine, resp. de lui conférer un aperçu des activités d'une pharmacie d'hôpital, et de mettre à sa disposition tout le matériel nécessaire (cahier du stage d'initiation, littérature spécialisée, etc.).


Il s'engage en outre à respecter les principes édictés par pharmaSuisse, la Société Suisse des Pharmaciens, dans les «Instructions pour le stage d'initiation».

Le formateur doit veiller à ce que l'étudiant soit assuré contre les accidents professionnels et non-professionnels pendant toute la durée du stage d'initiation (assurance obligatoire LAA, article 1.1. contre les accidents professionnels et non-professionnels (AP/ANP)).

L'étudiant obtient, sous la supervision du formateur ou de son représentant, et en fonction de ses connaissances, un aperçu de toutes les activités d'une pharmacie. L'étudiant et le formateur ne sont pas rémunérés pour ce travail.

Stationsstrasse 12
CH-3097 Bern-Liebefeld

T +41 (0)31 978 58 58
F +41 (0)31 978 58 59

pharmaSuisse 
info@pharmaSuisse.org
www.pharmaSuisse.org

L'étudiant est tenu de suivre les instructions du formateur ou de son représentant. Il doit garder le secret sur toutes les activités de la pharmacie, ainsi que sur les rapports de la pharmacie avec ses clients, fournisseurs, etc.

Le temps de travail est de ____ heures par semaine, réparties sur cinq jours.

Lieu et date _____

Le formateur du stage d'initiation _____

L'étudiant du stage d'initiation _____

Le présent contrat est établi en trois exemplaires:

1 exemplaire à l'attention du formateur du stage d'initiation

1 exemplaire à l'attention de l'étudiant du stage d'initiation

1 exemplaire à l'attention de la personne de contact de la commission régionale compétente →
l'adresse est mentionnée dans la liste ci-après.

Il faut remplir deux contrats séparés si le stage d'initiation est organisé dans deux pharmacies différentes.



Adresses de contact (état: juillet 2021)

pour l'envoi des contrats du stage d'initiation:

Regionale Aufsichtskommission Basel:

Betrifft alle Apotheken aus den Kantonen Basel Stadt und Land sowie alle Apotheken aus den Kantonen Aargau, Luzern, Nidwalden, Obwalden, Schwyz und Uri, deren Famulaturstudierende an der Universität Basel studieren (werden).

Frau **Alea Juillerat** Pilger Apotheke Coop Vitality, Missionsstrasse 57, 4055 Basel
Tel. 058 878 86 10, aufsichtsk.basel@gmail.com

Regionale Aufsichtskommission Bern:

Betrifft alle Apotheken aus den Kantonen Bern, Jura, Solothurn, Fribourg und Wallis (deutschsprachig) sowie alle Apotheken aus den Kantonen Aargau, Luzern, Nidwalden, Obwalden, Schwyz und Uri, deren Famulaturstudierende an der Universität Bern studieren (werden).

Frau **Michaela Anthamatten**, Apotheke Worb AG, Richigenstrasse 1, 3076 Worb
Tél.: 031 839 44 88, m.anthamatten@achillea.ch

Regionale Aufsichtskommission Zürich und Ostschweiz:

Betrifft alle Apotheken aus den Kantonen Zürich, Appenzell, Glarus, Graubünden, Schaffhausen, St. Gallen, Thurgau, Zug und aus dem Fürstentum Liechtenstein sowie alle Apotheken aus den Kantonen Aargau, Luzern, Nidwalden, Obwalden, Schwyz und Uri, deren Famulaturstudierende an der ETH Zürich studieren (werden).

Herr **Stefan Erni**, Im Klösterli 61, 8044 Zürich
Mobile 079 718 93 53, stefan.erni@hispeed.ch

Commission régionale pour la formation pratique:

Pour les pharmacies des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Jura, Valais (francophone)

Madame **Dominique Reuteler**, Pharmacie de la Sarraz, Grand-Rue 29, 1315 La Sarraz
Tél. 021 866 78 85, dominiquereuteler@bluewin.ch

Commissione regionale per la formazione pratica:

Per tutte le farmacie della Svizzera italiana:

Signor **Luca Milesi**, Farmacia San Provino, Via Reina 1, 6892 Agno
Tel. 091 605 49 59, Fax: 091 604 59 69, provino@bluewin.ch